



Conseil d'Administration - Mardi 12 mars 2024

Présents : Jacques BOLZER - Rodolphe BOUTIER - Stéphane CALLE - Charles-Yves COLLET - Jean-Yves DOUILLARD - Elisabeth DUCLOS - Ludivine DUROYON - Gauthier HEBERT - Yann LE BRESTEC - Erwan LE GORJU - Bertrand LE GALL - Stéphanie LOPES

Absents : Florette HEURTEUX - Justine DANIELLOU

Invités : Pascal TRAVERS (CTL)

Infos diverses :

- ✓ Nombre de licenciés => objectif atteint des 3500 licenciés. Au niveau des ligues métropolitaines, la Bretagne connaît la meilleure progression du nombre de licenciés sur le plan national en 2024.
- ✓ Convention Vélodrome Loudéac pour utiliser le lieu à tarif préférentiel :
 - communication à faire x 2 à l'année + 2 journées de stage jeunes pour privatisation du lieu
- vigilance : vélos de piste à utiliser
- réflexion : lieu de stage intéressant / piste et piscine à proximité
 - => envisager une période de test avant de signer une convention
- ✓ Livraison de 440 Home-Trainer dont 220 pour les Pays de Loire (invenus société Alltricks fournis à titre gratuit)
 - => Proposition : Distribution gratuite aux écoles de Tri et aux sections sportives
- ✓ Billetterie populaire JOP : attribution de 10 places (cf. Réunion de Bureau du 1^{er} mars)

Gouvernance Ligue :

- ✓ Restructuration CA :
 - Arrivée de Florette HEURTEUX au CA
 - Démission Isabelle BOUVET à la date du 21 février 2024 :
 - pas d'élection partielle avant mars 2025
 - Rappel : un CA aux compétences élargies (cf nouveaux statuts) => le CA = organe décisionnaire.

Juridique :

- ✓ Dossier Quiberon 2018 : point de situation
 - Arrêt de la cour d'appel de Rennes :versement à la Ligue, constituée en partie civile, d'un euro pour le préjudice moral et de 200 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale
- ✓ Procédure judiciaire Mme Vidil : point de situation
 - Point de situation (cf doc envoyé aux administrateurs) :
 - Rappel : dépôt de plainte à la suite de l'audit financier effectué par le cabinet HELEOS en 2021 (cf PV CA du 22 octobre 2021)
 - Situation à ce jour : information le 05 mars d'un classement sans suite de la part du tribunal de Lorient.
 - Discussion contradictoire sur la possibilité de demande d'un recours motivé par la faiblesse des éléments pris en compte dans cette enquête et n'apportant notamment aucune réponse sur les demandes de justifications de dépenses, ce qui, avec la défense de valeurs morales, étaient l'objectif premier de cette plainte.
 - YLB : la FFTri est-elle informée car les sommes sont importantes ? => CYC : Le président est informé de cette procédure depuis le dépôt de plainte initial.
 - JYD : problème d'absence de séparation entre présidence et trésorerie et d'absence de contrôle sous la présidence de Mme Vidil. Le fonctionnement actuel est totalement différent : le président a accès aux comptes mais n'effectue aucun paiement. D'autre part le contrôle URSAFF avancé comme argument par Mme Vidil ne concerne que les salariés et non les dirigeants bénévoles de l'association.

- ELG : le recours sera-t-il traité de la même façon que la première plainte ? => CYC : c'est le procureur général qui décidera de donner ou pas une suite à un recours.
 - JB : difficile de ne pas demander plus d'explications car les montants évoqués sont trop importants.
 - CYC : Information de l'avocat d'une possible suite à donner soit par un courrier de recours au Procureur Général près de la Cour d'Appel compétente, ou, soit par un dépôt de plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction.
 - CYC : En mesurant les enjeux financiers et humains, mais sans rien concéder sur la recherche d'explications et la défense de valeurs morales dans la gouvernance d'une association => Proposition, dans un premier temps, d'en rester, via notre avocat, à un courrier de recours auprès du Procureur Général
- Prise de décision :
- La proposition CYC est mise au vote :
 - Abstention : 2, Contre : 0, Pour : 9
 - Il est convenu que l'avocat sera informé de cette décision du CA et sera sollicité pour rédiger ce recours auprès du Procureur Général.

Finances :

- ✓ Tarification de l'étude des dossiers de demande d'organisation « hors FFTRI » : point de situation

=> adoption tarification pour l'étude de ces dossiers :

- SC : Obligation d'instruire les dossiers « hors FFTRI » ? => CYC : demande des Préfectures pour compléter le dossier de l'organisateur.
- JYD : Concernent toutes les épreuves enchaînées relevant de la FFTRI
- YLB : Peut-on ne pas donner d'avis ?
- RB : Entrave administrative si on ne donne pas d'avis car problème d'organisation. Attention à distinguer entre première demande ou demandes réitérées.
- CYC : Ce sujet est à l'ordre du jour du prochain séminaire des présidents de Ligue se déroulant à Liévin les 30 et 31 mars => proposition de laisser

en suspens cette question dans l'attente d'éléments de la FFTri notamment sur le plan juridique.

- ✓ Demande de subvention Pontivy Triathlon : déplacement Test Équipe de France à Cannes.
 - Après discussion contradictoire sur la pertinence d'apporter un soutien financier à chaque jeune participant à ces tests nationaux, la décision suivante est adoptée à l'unanimité des présents :
 - Un soutien financier est proposé aux familles à hauteur de 100 €/athlète pour la saison 2024.
 - Ce soutien est conditionné par une réponse positive de l'athlète en cas de sélection en équipe de Bretagne pour le championnat de France des Ligues.
 - En complément, afin de clarifier les aides possibles, un groupe de travail est mis en place pour travailler sur une proposition de grille de subventions. Ce groupe est constitué de Gautier HEBERT, Rodolphe BOUTIER, Jean-Yves DOUILLARD, et fera une proposition au CA en fin d'année 2024.

Technique :

- ✓ Championnats D3 : point de situation
 - Rappel calendrier d'inscription : cf - réunion de Bureau du 13 février 2024.
 - Nombres d'équipes engagées :
 - Duathlon : 17 équipes masculines et 7 équipes féminines
 - Triathlon : 17 équipes masculines et 10 équipes féminines
- ✓ Challenge Clubs : point de situation
 - Mise en place sur les épreuves individuelles et les Coupes de Bretagne
 - Gestion par Erwan Huon de Kermadec => un premier point sera fait après les duatlons de mars.

- ✓ Stages jeunes/adultes/class Tri : point de situation
 - Stages jeunes :
 - Février (Région) Carhaix : 28 jeunes
 - Février (Inter-Régions) Caen : 5 jeunes
 - Avril (Région) Calella : 12 jeunes
 - Avril (Région) Pontivy : à définir
 - Stages adultes :
 - Longue Distance Pontivy : 23 personnes inscrites
 - Swimrun St Pierre de Quiberon : 15 personnes inscrites à ce jour.
 - Class Tri :
 - Participation de 210 jeunes sur les trois premiers Class-Tri : Cesson, Dinan, Locminé.
 - Au programme : Lorient le 23 mars, Pontivy le 27 avril.

Ressources Humaines :

- ✓ Stratégie de recrutement RH : (cf PV Bureau du 13 février 2024)
 - Plan technique :
 - Proposition : recrutement d'un technicien 75 % CRE + 25 % missions développement de la ligue ou coaching privé :
 - Avril : phase de recrutement
 - Juin : validation du recrutement
 - Septembre : début des fonctions du technicien
 - Plan administratif et financier : Ligue de Bretagne = fonctionne sur le bénévolat. Travail de plus en plus important, chronophage qui devient incompatible avec une activité professionnelle => se professionnaliser, à l'image des autres ligues, pour pouvoir continuer à se développer.
 - Proposition : recrutement en prestation externe jusqu'en mars 2025 (fin du mandat) : candidature retenue de JYD sur l'aspect administratif et financier sur une ligne budgétaire de 10 000€/année pleine. Rappel : les nouveaux statuts permettent la rémunération des dirigeants => la CA se positionnera en mars 2025 pour transformer éventuellement cette prestation externe en salariat.

- Plan communication : alternance ? prestations externes ?
 - Proposition : alternance moins onéreuse => engagement sur deux ans et aide financière de l'état à hauteur de 6000€ la première année.

Ces propositions de recrutement (technique, administratif, communication) sont adoptées à l'unanimité des présents

- Conséquences :
 - => Recherche de nouvelles recettes internes (augmentation de la part ligue de la licence ?), externes (subventionnement, partenariats privés)
- ✓ Politique salariale :
 - Proposition d'une prime annuelle de 600 € en complément de salaire pour le personnel salarié à temps complet (CDI). Cette prime est conditionnée par une redéfinition plus précise des fiches de postes.
 - Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

- JB : Commission Discipline avec FH => Afin de sensibiliser et prévenir, proposition d'intervention à faire sur les stages jeunes : les bonnes attitudes à avoir en compétition
- CYC : Webinaire à l'initiative du CODEP 22=> Mardi 26 mars 20h30 Fabrice Kuhn : « Paléofit et Triathlon »
- YLB : Vigilance sur l'inscription des jeunes bretons à la 1/2 finale Triathlon de Pontivy.

- Prochain CA => **Mardi 04 juin 2024 – 20h30**

La séance est levée à 22h40

La secrétaire de séance :



Le Président :

